

GROUPE	11	FONGICIDE
--------	----	-----------

Fongicide HERITAGE®

USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression de maladies du gazon et de la rouille de l'hémérocalle (*Puccinia hemerocallidis*) affectant l'hémérocalle dans les pépinières et les aménagements paysagers extérieurs

GARANTIE

Azoxystrobine 500 g/kg

**ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

UTILISATION RÉSIDENIELLE RESTREINTE

N° D'HOMOLOGATION : **26155**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Crop Protection Canada, Inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario

N1G 4Z3

PAMPHLET

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AVIS À L'ACHETEUR

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette, de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Provoquer le vomissement. Consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Si la victime est inconsciente, l'amener à l'air frais.

En cas de contact avec la peau : Laver avec une grande quantité d'eau savonneuse.

En cas de contact avec les yeux : Garder les yeux ouverts et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant quelques minutes. Retirer les verres de contact, le cas échéant. Continuer de rincer les yeux pendant 10-15 minutes. Si l'irritation persiste ou est grave, obtenir **IMMÉDIATEMENT** des soins médicaux.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun symptôme spécifique d'intoxication n'est connu pour ce produit. En cas d'ingestion, des nausées, des vomissements, une diarrhée ou des douleurs abdominales peuvent se manifester. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut irriter les yeux. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter d'inhaler la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Se laver à l'eau savonneuse après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements de la maisonnée avant de les réutiliser. Ne pas porter de chaussures contaminées.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application, et pendant les activités de nettoyage et de réparation. Porter des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement ou lorsqu'on applique le produit manuellement ou à l'aide d'un pulvérisateur à dos.

Ne pas retourner sur le gazon traité jusqu'à ce que les résidus soient secs.

Ce produit démontre des propriétés et des caractéristiques similaires à celles de composés que l'on peut trouver dans l'eau souterraine. L'emploi de ce produit à des endroits où le sol est perméable, en particulier lorsque la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination de l'eau souterraine.

Ne pas contaminer l'eau d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs pendant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, et hors de la portée des enfants et des animaux. Tenir à l'écart du feu et des flammes nues ou de toute autre source de chaleur.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS

Porter un équipement de protection approprié (gants, lunettes protectrices, tablier) pendant le nettoyage d'un déversement. Ramasser le produit déversé avec un balai et, à l'aide d'une pelle, le déposer dans un contenant pouvant être refermé hermétiquement. Sur une surface dure ou un plancher, laver la surface ou le plancher avec un détergent et de l'eau, puis rincer.

Sur le sol, ramasser la terre contaminée avec le produit. Si le produit est propre, on peut l'utiliser; autrement, suivre les recommandations pour l'ÉLIMINATION.

ÉLIMINATION DES PRODUITS INUTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Le fongicide HERITAGE est un fongicide préventif à large spectre d'activité doté de propriétés systémiques et curatives. Il est recommandé pour la suppression de la rouille de l'hémérocalle et de plusieurs maladies du gazon. Le fongicide HERITAGE peut être appliqué en pulvérisation foliaire dans le cadre d'une stratégie de lutte intégrée visant l'hémérocalle dans les pépinières extérieures et les aménagements paysagers ainsi que le gazon des terrains de golf et des gazonnières commerciales. Pour améliorer la vigueur des plantes et réduire leur vulnérabilité aux maladies, on doit intégrer l'usage de fongicides à des pratiques culturales comme le choix de variétés appropriées, la gestion des éléments nutritifs, une hauteur de coupe appropriée, la gestion des résidus de tonte ainsi qu'une bonne gestion du stress relatif à l'irrigation, au drainage et à l'humidité. Au besoin, consulter les conseillers agricoles locaux.

ATTENTION : Le fongicide HERITAGE s'est révélé extrêmement phytotoxique pour certaines variétés de pommiers et de pommetiers. Ne pas appliquer le fongicide HERITAGE lorsqu'il y a risque de dérive du brouillard de pulvérisation vers des pommiers ou des pommetiers. **NE PAS** traiter les pommiers ou les pommetiers au moyen de pulvérisateurs qui ont servi à appliquer le fongicide HERITAGE.

NE PAS appliquer le fongicide HERITAGE à l'aide d'un système d'irrigation.

NE PAS appliquer le fongicide HERITAGE par voie aérienne.

NE PAS laisser le bétail paître dans la zone traitée ni le nourrir des tontes de gazon.

NE PAS appliquer le fongicide HERITAGE avec des agents mouillants à base de silicone en raison d'une possible phytotoxicité de cette association.

MODE D'EMPLOI

GAZON : Terrains de golf, gazonnières commerciales – Pour la suppression de la **brûlure pythienne**, de la **plaque brune rhizoctone**, de la **moisissure nivéale fusarienne**, de la **moisissure nivéale grise**, de la **moisissure nivéale rose**, de l'**anthracnose**, du **rond de sorcière**, des **taches foliaires**, de la **fonte des semis** et de la **tache estivale**. Consulter le tableau suivant pour déterminer la dose appropriée et l'intervalle entre les traitements, selon la maladie ciblée.

Ne pas appliquer plus de 5,4 kg du fongicide HERITAGE à l'hectare par année.

Maladies ciblées	Dose du produit		Intervalle entre les traitements (jours)	Remarques
	kg/ hectare	grammes/ 100 m ²		
<i>Pythium aphanidermatum</i> (brûlure pythienne)	1,2	12	10 - 14	Commencer les traitements avant l'apparition de la maladie (habituellement fin de mai ou juin), lorsque les conditions environnementales favorisent le développement de la maladie (humidité relative au-dessus de 90 % pendant au moins 9 heures, temp. maximale de 27,7 °C et temp. minimale de 20 °C).
<i>Rhizoctonia solani</i> (plaque brune rhizoctone)	0,6	6	14 - 28	Commencer les traitements avant l'apparition de la maladie (habituellement fin de mai ou juin), lorsque les conditions environnementales favorisent le développement de la maladie (humidité élevée sur les surfaces et nuits chaudes). Pendant les périodes prolongées de conditions favorisant la maladie, utiliser l'intervalle le plus court entre les traitements.
<i>Microdochium nivale</i> (moisissure nivéale fusarienne)	0,6	6	14 - 28	Appliquer lorsque les conditions favorisent l'apparition de la maladie, soit pendant les périodes prolongées de temps frais (<15,5 °C) et humide, au printemps et à l'automne.
<i>Typhula incarnata</i> (moisissure nivéale grise) et <i>Microdochium nivale</i> (moisissure nivéale rose)	1,8 – 2,4	18 - 24	Une application à l'automne	Appliquer à la fin de l'automne avant l'enneigement. Ne pas appliquer par-dessus la neige. Utiliser la dose la plus élevée s'il y a déjà eu de graves infestations de moisissure nivéale sur les lieux.
<i>Colletotrichum graminicola</i> (anthracnose)	0,6 – 1,2	6 - 12	14-28	Usage préventif. Commencer les applications lorsque les conditions favorisent l'infestation, avant l'apparition des symptômes de la maladie.
Basidiomycètes, y compris <i>Lycoperdon</i> spp. (rond de sorcière)	1,2	12	28	Appliquer dès que possible après l'apparition des symptômes du rond de sorcière. Un gazon très endommagé ou peu fourni pourrait avoir besoin d'être ressemé. Les symptômes du rond de sorcière peuvent prendre de 2 à 3 semaines pour disparaître après le traitement.

Maladies ciblées	Dose du produit		Intervalle entre les traitements (jours)	Remarques
	kg/ hectare	grammes/ 100 m ²		
<i>Bipolaris sorokiniana</i> , <i>Drechslera poae</i> (taches foliaires et fonte des semis)	0,6 - 1,2	6 - 12	14 - 28	Appliquer lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie.
<i>Magnaporthe poae</i> Tache estivale	0,6 – 1,2	6 - 12	14-28	Commencer le traitement lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie. Appliquer 6 g produit/100 m ² à des intervalles de 14 jours ou 12 g de produit/100 m ² à des intervalles de 28 jours.

Remarque : Le fongicide HERITAGE utilisé seul ne supprime pas la **brûlure en plaques**. Pour la suppression de la brûlure en plaques, consulter la section ci-dessous sur les mélanges en cuve recommandés.

Brûlure en plaques – MÉLANGE EN CUVE SEULEMENT	<p>Utilisé seul, le fongicide HERITAGE ne supprime pas la brûlure en plaques. Pour supprimer la brûlure en plaques, le fongicide HERITAGE doit être utilisé en mélange avec le fongicide Banner MAXX à raison de 26 à 51 mL/100m² ou avec le fongicide en pâte fluide DACONIL 2787 à raison de 190 mL/100m².</p> <p>Lire l'étiquette du fongicide Banner MAXX ou du fongicide en pâte fluide DACONIL 2787 et se conformer aux mesures de précaution, mode d'emploi (doses, maladies supprimées et intervalles entre les traitements) et autres restrictions.</p>
-------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Directives d'application : Appliquer la quantité requise de fongicide HERITAGE dans 8 à 16 litres d'eau aux 100 m² (800 à 1600 litres à l'hectare). Répéter le traitement aux intervalles indiqués, sans dépasser 5,4 kg de fongicide HERITAGE à l'hectare par année. Si les conditions favorables à la maladie se prolongent, utiliser l'intervalle le plus court entre les traitements. (Voir la section sur la gestion de la résistance.)

Appliquer à l'aide d'un pulvérisateur terrestre seulement.

Application terrestre – Le fongicide HERITAGE peut être appliqué avec n'importe quel type d'équipement de pulvérisation couramment utilisé pour les applications terrestres. Appliquer le fongicide HERITAGE dans une quantité d'eau suffisante pour assurer une couverture adéquate et une bonne pénétration du couvert végétal. Ne pas appliquer le fongicide HERITAGE au moyen d'un système de pulvérisation à très faible volume (moins de 30 litres à l'hectare). Il est essentiel, pour obtenir une bonne suppression des maladies, que l'équipement de pulvérisation soit réglé et étalonné de façon à assurer une bonne pénétration et une bonne couverture du couvert végétal. L'emploi des doses les plus élevées parmi les plages de doses recommandées, et/ou les intervalles

les plus courts, peut être requis en cas d'infestation grave par les maladies ou dans les variétés très sensibles aux maladies ou, encore, si les conditions sont très propices au développement des maladies.

Éviter l'application hors cible ou la dérive vers des habitats vulnérables. Éviter toute dérive vers des habitats terrestres fragiles tels que les boisés, les plantations brise-vent, les terres à bois, les haies et les bosquets d'arbustes. Une zone tampon de 21 mètres est requise entre le côté vent arrière de la rampe et les habitats aquatiques fragiles tels que les marécages, les étangs, les fondrières, les lacs, les cours d'eau et les terres humides. Ne pas contaminer ces habitats en procédant au lavage ou au rinçage de l'équipement de pulvérisation ou des contenants.

Ne pas appliquer pendant les périodes de calme plat, lorsque le vent souffle par rafales ou lorsque la vitesse du vent dépasse 15 km/h à 2 mètres au-dessus du sol de l'endroit traité.

Fongicide HERITAGE utilisé seul

Directives de mélange : Remplir partiellement la cuve du pulvérisateur avec de l'eau propre et mettre l'agitateur en marche. Ajouter la quantité recommandée de fongicide HERITAGE dans la cuve et laisser suffisamment de temps pour que le produit se disperse bien. Continuer de remplir la cuve jusqu'à l'obtention d'un volume qui donne la concentration de pulvérisation voulue. Poursuivre l'agitation pendant toute la durée de l'application. Ne pas laisser reposer le mélange de pulvérisation toute la nuit ou pendant une période prolongée; ne préparer que la quantité requise pour l'application immédiate. Nettoyer à fond le pulvérisateur immédiatement après l'application. NE PAS appliquer le fongicide HERITAGE avec des agents mouillants à base de silicone en raison d'un risque de phytotoxicité.

Guide pour le mélange et l'application : Consulter le tableau suivant pour calculer la quantité de produit nécessaire, selon le volume d'application voulu et la capacité de la cuve.

Quantité de fongicide HERITAGE (g) nécessaire pour **100 litres** de solution de pulvérisation, selon la dose et le volume d'application voulus :

Dose de fongicide HERITAGE (g/100 m ²)	Volume d'application ciblé (litres/100 m ²)		
	8	12	16
6	75	50	37,5
12	150	100	75
18	225	150	112,5
24	300	200	150
Dose de fongicide HERITAGE (kg/ha)	Volume d'application ciblé (litres/ha)		
	800	1200	1600
0,6	75	50	37,5
1,2	150	100	75
1,8	225	150	112,5
2,4	300	200	150

Exemples

1) Si la dose d'application voulue est de 6 g aux 100 m² et que le pulvérisateur est étalonné pour débiter 12 litres aux 100 m², un volume de solution de 100 litres nécessitera 50 g de fongicide HERITAGE.

2) Si la dose d'application voulue est de 1,2 kg à l'hectare et que le pulvérisateur est étalonné pour débiter 800 litres à l'hectare, il faut utiliser 150 g de fongicide HERITAGE pour 100 litres de solution de pulvérisation.

Mélanges en cuve – Pesticides

Pour supprimer la brûlure en plaques, le fongicide HERITAGE peut être utilisé en association avec le fongicide Banner MAXX ou avec le fongicide en pâte fluide DACONIL 2787. Le fongicide HERITAGE peut aussi être utilisé en association le régulateur de croissance pour gazon Primo MAXX®. Lire l'étiquette du fongicide Banner MAXX, du fongicide en pâte fluide DACONIL 2787 et du régulateur de croissance pour gazon Primo MAXX et se conformer aux mesures de précaution, au mode d'emploi (doses, maladies supprimées et intervalles entre les traitements) et aux autres restrictions.

1. Toujours vérifier la compatibilité du mélange en effectuant un essai en bocal avec des quantités proportionnelles de fongicide HERITAGE, de fongicide Banner MAXX, de fongicide en pâte fluide DACONIL 2787 et de régulateur de croissance pour gazon Primo MAXX ou des autres produits à mélanger et d'eau avant de procéder au mélange dans la cuve du pulvérisateur.
2. Assurer une agitation suffisante, mécanique ou à jet, pendant le remplissage et l'application afin de maintenir une suspension uniforme du mélange dans la cuve.
3. Remplir la cuve de pulvérisation au moins à moitié d'eau propre.
4. Si on utilise le fongicide Banner MAXX ou le régulateur de croissance pour gazon Primo MAXX comme produit d'association, ajouter le fongicide Banner MAXX et le fongicide HERITAGE en premier, puis ajouter ensuite le régulateur de croissance pour gazon Primo MAXX.
5. Si on utilise le fongicide en pâte fluide DACONIL 2787 comme produit d'association, ajouter le fongicide HERITAGE en premier, puis ajouter ensuite le fongicide en pâte fluide DACONIL 2787.
6. Ne pas laisser le mélange dans la cuve de pulvérisation sans agitation pendant des périodes de temps prolongées. Mélanger et appliquer le jour même.

AVIS À L'UTILISATEUR

LE MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites ci-après, a été établi par des personnes autres que Syngenta protection des cultures Canada, inc. et a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta protection des cultures Canada, inc. ne formule aucune allégation et n'offre aucune garantie quant au maintien de l'efficacité du produit ou à la tolérance des cultures (phytotoxicité du produit) lorsque ce produit est appliqué sur la culture mentionnée ci-après.

En conséquence, l'acheteur et l'utilisateur acceptent toute responsabilité des effets de l'utilisation du produit, et libèrent Syngenta protection des cultures Canada, inc. de toute réclamation relative à l'efficacité et(ou) à la phytotoxicité du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée ci-après.

HÉMÉROCALLE

Maladie ciblée	Dose de produit	Volume d'eau (L/ha)	Intervalle entre les traitements (jours)	Remarques
<i>Puccinia hemerocallidis</i> (rouille de l'hémérocalle)	0,282 kg/ha (0,3 g/L)	940	14-28	Appliquer en pulvérisation foliaire généralisée avant le développement de la maladie et poursuivre tout au long de la saison selon l'intervalle de 14-28 jours, en respectant les lignes directrices sur la gestion de la résistance.

Restrictions

L'utilisation résidentielle est restreinte.

Ne pas effectuer plus de 2 traitements par saison.

Ne pas appliquer par voie aérienne.

Application terrestre

Éviter l'application hors cible ou la dérive vers des habitats vulnérables. Éviter toute dérive vers des habitats terrestres fragiles tels que les boisés, les plantations brise-vent, les terres à bois, les haies et les bosquets d'arbustes. Éviter toute dérive vers les habitats aquatiques fragiles tels que les marécages, les étangs, les fondrières, les lacs, les cours d'eau et les terres humides. Ne pas contaminer ces habitats en procédant au lavage ou au rinçage de l'équipement de pulvérisation ou des contenants.

RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, fongicide HERITAGE, fongicide du groupe 11. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide HERITAGE et à d'autres fongicides du groupe 11. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque

ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides

Utiliser le fongicide HERITAGE en alternance avec d'autres fongicides homologués qui ont un mode d'action différent et pour lequel les pathogènes n'ont pas développé de résistance.

NE PAS faire plus de deux (2) applications du fongicide HERITAGE avant de faire une (1) application d'un fongicide d'un groupe différent et doté d'un mode d'action différent.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés sur les utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de travail du sol (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant de la compagnie au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à www.syngenta.ca.

© Banner MAXX, Primo MAXX et Daconil 2787 sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

© HERITAGE est une marque déposée de A.E. McKenzie Co. Inc.; Syngenta protection des cultures Canada, inc. en est un utilisateur autorisé.